

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : MME Anne lise DUFOUR-TONINI, maire de Denain, Mairie de Denain, 120 rue de Villars 59220 DENAIN

**Objet du marché** : Le présent marché a pour objet l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2020 à Denain.

**Durée du marché** : Commencement d'exécution jusqu'à la fin des prestations

**Nombre et consistance des lots** : Non alloti

**Procédure de passation** : Procédure adaptée

**Modalités d'attribution** : Le présent marché a pour objet l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2020 à Denain. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent règlement de la consultation ou à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres finales dans le cas où des négociations ont lieu. Les variantes à l'initiative du candidat sont interdites. Le candidat devra respecter l'intégralité des prescriptions techniques contenues dans le dossier de consultation.

**Critères de sélection** : Performance économique 40 %

Performance artistique 30 %

Performance technique 30 %

**Date limite** : Date limite de réception des offres : 02/03/20 à 12h00

**Renseignements divers** : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire du profil acheteur, à l'adresse suivante :

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) et via l'onglet « Questions/Réponses ».

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le titulaire a droit à des intérêts moratoires pour retard de paiement d'une somme due au titre du marché, sous réserve que le règlement ne soit pas différé du fait d'une défaillance constatée dans la prestation.

Le taux des intérêts moratoires appliqué sera le taux de l'intérêt légal de la Banque Centrale Européenne + 8 points. . (Décret 2013-269 du 29/03/13 relatif à la lutte contre les retards de paiements dans les contrats de la commande publique).

**Adresse Internet du profil acheteur** :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2020\\_7pnlQmjipk](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_7pnlQmjipk)

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication** : 04/02/2020